



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
à LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;
à PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal Constitutionnel de Lyon et du Midi.

10 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du départem. du Rhône,
4 fr. de plus par trimestre.

Lyon, 1^{er} juin.

Nous publions aujourd'hui la déclaration des députés de l'opposition réunis chez M. Lafitte.

Cette pièce est remarquable par le ton ferme et modéré tout à la fois avec lequel elle est rédigée. Les journaux du juste-milieu pourront faire là-dessus une foule de quolibets plus spirituels les uns que les autres, mais cette déclaration n'en restera pas moins un résumé énergique des griefs de la France contre le gouvernement qu'elle fonda au prix de son sang ; et l'adhésion des masses immenses qui s'étaient levées avec enthousiasme au signal de juillet, vengera les députés patriotes des épigrammes de la coterie de jongleurs qui a escamoté la révolution.

Chacun, en parcourant cette longue énumération des fautes et des crimes du gouvernement, sentira renaître l'indignation que nous avons tous éprouvée au moment où ces faits s'accomplissaient. Cette impression a été chez nous plus forte que nous ne nous y serions attendus, et nous sommes convaincus que beaucoup de gens qui flottaient entre le juste-milieu et le mouvement, seront ramenés à des sentimens dont l'unanimité peut seule nous sauver de l'abîme où nous conduit l'aveugle obstination d'une faction.

C'est-là une occasion pour les citoyens de se rallier autour de la bannière libérale, comme c'en est une pour le gouvernement de revenir à un système plus populaire et plus national. Il faudrait être doué d'une insigne mauvaise foi pour méconnaître dans la déclaration des députés un accent de loyauté et de franchise calme et grave. Une grande force, nous osons le dire, se groupe autour des hommes qui l'ont signée et des doctrines qui y sont professées : le pouvoir ne retrouvera peut-être jamais une semblable puissance toute prête à le servir contre les ennemis du dedans et du dehors. S'il la repousse aujourd'hui, il est probable qu'elle portera ailleurs ses efforts et ses espérances.

Quant aux citoyens, nous pensons que ceux qui auraient été trompés par les déclamations calomnieuses du juste-milieu, trouveront ici une nouvelle preuve du dévouement de l'opposition à la révolution de juillet, c'est-à-dire à un système ami de l'ordre et ami de la liberté tout ensemble. Avoir l'ordre que nous a donné le juste-milieu, à juger par leurs œuvres ces fanatiques de la légalité, il nous paraît que l'on court peu de dangers à essayer d'autres hommes et un autre système. — Que tous ceux donc qui ont au fond de l'âme un amour véritable de la liberté et du peuple se réunissent pour appuyer cette déclaration.

Nous le répétons encore avec une conviction profonde : si le gouvernement ferme les yeux à cette éclatante manifestation ; si tout le parti qu'il en tire se borne à l'exploiter comme une mine de persifflages et de lourdes épigrammes, il ne devra pas espérer de retrouver jamais autour de lui ceux qui lui offrent aujourd'hui cet avertissement solennel. Nous ne sommes plus au tems des comédies politiques ; les masses marchent et vont vite. Lorsque plus tard on voudrait revenir sur le passé, il ne serait plus tems ; les gens dont on se sera moqué aujourd'hui rendront l'ironie avec usure, et alors elle sera plus incisive et plus amère. Qu'on y songe !

Ans. P.

Malgré le ton singulier d'assurance que prend le *Moniteur* en parlant des affaires de la Vendée, on ne peut plus douter aujourd'hui que la guerre civile ne soit en pleine activité dans ce pays.

On verra, d'après les nouvelles que nous donnons aujourd'hui, que des engagements très-sanglans ont eu lieu.

Les gardes nationales urbaines et les troupes paraissent agir avec un zèle merveilleux. En voyant cet admirable dévouement se réveiller au premier symptôme de péril, on se demande ce que n'eût pas fait avec une semblable nation un gouvernement qui aurait compris ces énergiques sympathies et cet ardent patriotisme.

DÉCLARATION

Des députés de l'opposition.

A NOS COMMETTANS.

Les députés soussignés, présens à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne le gouvernement, de plus en plus, de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs, de rendre compte à leurs commettans de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la restauration devaient être les hommes et les principes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnue dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée ; elle a présidé à la discussion du budget ; elle dirige l'administration de l'empire et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué, dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies ; que, forte de son origine populaire et de l'assentiment de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouemens, dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère, à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de *sujet* ; nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs desirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les privilèges préexistans à la révolution, et, suivant eux, point d'état, point de société possible hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus, nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement : le tems et l'expérience prononcèrent entre elle et nous.

L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la restauration, la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée : assurer l'avancement, non à la faveur, mais aux services ; répandre l'instruction dans les régimens ; enfin, améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation, qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée : l'un qui demandait une puissante réserve, composée de la garde nationale mobile et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente. L'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation ; il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables. Les continuateurs de la restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis ; et, comme si ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires ; mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier, diminueraient le fardeau des charges publiques ; elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes pour les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait en plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modération pour les réprimer. Le gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis du nouvel ordre de choses. Le gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craignait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le pressentiment d'une tentative récente, dès-lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même, après le vote des chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexécutable délai devait être une protection tacite et un motif d'absolution. Ce système de ménagemens compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la Charte. Les chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agens du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendit partout les élémens de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre possible de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait en effet le plus puissant moyen de force, d'ordre public et de prospérité matérielle. Des projets de lois avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de

l'opinion ; ils ont été neutralisés dans la chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournemens indéfinis.

Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure : ils ont été impuissans.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a encore été celle de 1789 : point de guerre d'ambition ni de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agens du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers ; nous croyions que la France était à jamais affranchie de cette humiliante influence : nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la sainte-alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvemens des monarchies étrangères. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance.

Il l'avait reconnu lui-même, quand il a annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et cependant, malgré ces promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croie pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre ; nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France ; l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure, que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie : telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue.

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie.

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses appuis naturels, par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

Ils devaient favoriser la liberté de la presse qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissemens, accablée avec les amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application ;

Qu'ils s'approprieraient sur les chambres, et ils ont étouffé leur initiative ; qu'ils acquitteraient par l'hospitalité la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont létré cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violens entre les peuples et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses des partisans du gouvernement déchu.

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience ? Au-dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais ? Au-dedans, la guerre civile n'est-elle pas plus flagrante ? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissans dans l'Ouest et le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux au pouvoir ? Attendra-t-il, pour se prononcer, que nos départemens soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à-la-fois et ses enfans et ses trésors ?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction ; que ce système se prolonge, et la révolution de juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La restauration et la révolution sont en présence ; la vieille lutte que nous avons crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse ; la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la révolution qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé, comme celle de 89, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté : que le gouvernement de juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne ; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers ; nous lui avons consacré notre vie et nous avons foi dans son triomphe.

Paris, 28 mai 1832.

Allier, Audry de Puyraveau, Arago, Bacot, Bavoux, Bernard (du Var), Blaque-Belair, marquis de Bryas, Cabet, Comte, Corcelle, Cordier, Cormenin, comte Duchaffault, Duris-Dufresne, Galabert, Garnier-Pagès, Gauthier de Rumilly, de Girardin, de Guoué de Nuneques, d'Hérambault, Jollivet, Laboissière, général Lafayette, Lafayette (Georges), Lafitte (Jacques), général Lafitte, général Lamarque (*mourant*), Larabit, général Lallitte, général Lamarque, Manguin, marquis du Moruat, Lenouvel, Marschal, Portalis, Pourrat, Taillandier, Nicod, Odilon-Barrot, Portalis, Pourrat, Taillandier, Tardieu, général Thiars, de Tracy.

Le gouvernement voit donc enfin où sont ses ennemis. Quelques-uns de ces nombreux fonctionnaires que la royauté déchu nous avait légués, comme une garnison laissée dans la place, sont destitués; le conseil municipal d'Issengeaux, dont plusieurs membres avaient adhéré à la constitution de la Gazette, est dissous; on nous promet une circulaire énergique de M. de Montalivet aux préfets des départemens de l'Ouest; M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, est parti ce soir pour juger, par ses propres yeux, de la situation de ces contrées; on parlait à la Bourse de trois départemens qui doivent être mis en état de siège.

C'est dans de semblables circonstances que les haines devraient s'éteindre et les divisions s'oublier. La guerre civile, comme la guerre étrangère, ne devient jamais plus funeste que lorsqu'elle n'a pu réunir les dissidences du parti national. Mais non, le pouvoir attaqué par les carlistes se garde encore des opinions libérales; il aime mieux avoir la presse pour adversaire que pour alliée. Le jour où la Vendée arbore le drapeau blanc, il intente à la Tribune un cinquantième procès.

Combien le pays est plus avancé!

L'insurrection se lève dans cinq départemens: la Sarthe, la Mayenne, Maine-et-Loire, la Vendée et les Deux-Sèvres. Elle a un mot d'ordre général, des armes, des étapes fixées, des cadres tout prêts, et qui se remplissent en traversant les villages; elle distribue des proclamations, promet la mort à quiconque résiste, une haute-paie, des grades, des pensions à ceux qui se jetteront dans ses rangs.

Les bandes ne sont plus livrées à des chefs subalternes, ni tapies dans les bruyères. Les chouans s'assemblent par centaines; ils ont des officiers expérimentés; la noblesse du pays prend les armes comme pour un coup décisif, et dès l'abord ils désarment des militaires isolés et se portent à l'attaque de nos cantonnemens.

Ces tentatives ont échoué sur tous les points: près d'Amilloux, où la bande de Diot a été dispersée et où l'on a fait des prisonniers de marque; au pont de Claye, où quelques chouans ont perdu la vie; à la Suze, à Chemillé, et dans les environs du Mans, qui ont été témoins de leur déroute complète.

Certes, on ne doutait pas du courage de nos soldats; mais qu'à l'apparition du drapeau blanc tout une population soit accourue sous la bannière nationale, unanime, pleine d'ardeur, sans distinction de partis; que, sur le pont qu'elle avait inauguré à Napoléon, la garde civique du Mans ait réuni à l'instant cinq cents hommes, qu'un plus grand nombre remplaçait déjà le lendemain, c'est là un admirable patriotisme à proposer en exemple à ceux qui divisent pour régner.

Cette union imposante des citoyens est l'arrêt de mort de la chouannerie, si le gouvernement sait en profiter pour organiser des compagnies mobiles prises dans la garde nationale, et que la connaissance des lieux mettrait à l'abri des surprises; si la gendarmerie, qui rendit tant de services en 1815, était dirigée en masse sur les départemens infestés, on aurait bientôt raison de ces entreprises de grand chemin.

La chouannerie ne s'est étendue que par l'indifférence du pouvoir; les bandes, qui étaient d'abord de dix hommes, en comptent maintenant jusqu'à cinq cents. Mais, avec ces accroissemens, elle est bien loin du tems où Charette et Larochejacquelin mettaient quarante mille hommes sur pied à la fois et pénétraient jusque dans les rues de Nantes. Elle est loin même de sa gloire de 1815, où le général Travot eut du moins cinq mille paysans à combattre, des munitions et des postes à disputer. (Le Temps.)

Nous trouvons dans un journal anglais un excellent article sur l'histoire de notre révolution de juillet. Il est bon de voir comment le juste-milieu est apprécié chez nos voisins, et comment on y juge ce système qui a obtenu, disent les journaux ministériels, l'approbation de l'Europe.—Cet article est remarquable par le ton modéré avec lequel il est écrit, et qu'un étranger, qui n'est pas directement intéressé dans la question, a pu prendre bien mieux que nous ne le saurions faire.

Quand on observe l'état actuel de la France et qu'on le compare à ce qu'il était lors de l'avènement de Louis-Philippe au trône, il est impossible de nier que, durant les deux années de règne du roi-citoyen, la condition de ce beau pays n'ait considérablement empiré. Déjà les partisans de la dynastie déchu, tant à Paris que dans les départemens: donnent des signes d'audace et de force bien faits pour exciter des appréhensions touchant la stabilité de l'ordre de choses actuel.

Comment se fait-il que l'on en soit arrivé à ce point après deux années d'expérience d'un gouvernement constitutionnel, et que les actes de ce gouvernement n'aient produit d'autre effet que d'augmenter le nombre et d'exalter les espérances des amis du despote expulsé? Il n'y a qu'une seule réponse possible à cette question: c'est que le gouvernement du roi-citoyen, en faussant les principes pour le triomphe desquels il avait été élevé au trône, a trompé l'attente du peuple, et proportionnellement relevé le courage et l'espoir des carlistes.

D'après la modération avec laquelle le peuple de Paris a usé de sa victoire des Trois-Jours, son retour instantané à l'ordre et à la tranquillité, sa soumission subite à l'autorité du roi élu par la chambre des députés, bien que ce prince fût un proche parent de la coupable famille, il est tout-à-fait évident que le peuple ne voulait rien de plus qu'une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire l'exécution franche de la Charte, et l'amélioration des institutions nationales. Pourquoi la France est-elle aujourd'hui dans de perpétuelles alarmes, et voit-on les républicains, les bonapartistes et les carlistes redoubler d'efforts pour arriver à leurs fins respectives? A coup sûr un tel état de choses n'est point une preuve de la sagesse et de la probité que le gouvernement a mises

dans sa conduite. En somme, voilà où le pays a été conduit par le système tant vanté de M. Casimir Périer.

On se rappelle que sir Robert Peel, avec cette astuce politique qui est le plus grand talent qu'il ait jamais déployé, s'est souvent appuyé sur l'état de trouble où s'est trouvée la France depuis sa dernière révolution, pour en tirer une conséquence défavorable à toute résistance contre un pouvoir tyrannique, attendu, selon lui, que lors même qu'elle obtenait le plus de succès, elle ne pouvait conduire qu'à des maux pires que ceux qui l'avaient provoquée. Cet argument n'est que spécieux, et il tombe de lui-même dès que l'on fait remarquer que son auteur a omis sciemment de tenir compte du fait principal. Pour soutenir que le changement de gouvernement qui s'est opéré en France, ne pouvait de toute nécessité amener qu'une situation pire que la précédente, il faudrait prouver que le gouvernement qu'a fondé la révolution de juillet s'est strictement conformé aux principes sur lesquels on a entendu l'établir. S'il eût été fidèle à ces principes, il n'y aurait pas moyen de nier que la résistance heureuse à la plus odieuse tyrannie a causé à la France des maux plus grands que ceux qu'elle a détruits.

Mais prenons deux ou trois exemples pour juger jusqu'où est allée cette fidélité aux principes fondamentaux de la nouvelle monarchie française. Parlons de la presse, et voyons si la manière dont le gouvernement de Louis-Philippe l'a traitée n'est pas une violation complète des engagements en vertu desquels il a été élevé au trône. La presse française a éprouvé depuis deux ans des persécutions plus acharnées que sous le règne de Charles X. Passons à un autre objet: la représentation nationale. Quoi! pour choisir les représentans de 32 millions d'individus, la France n'a pas la moitié du nombre d'électeurs que nous aurons eu nous-mêmes avant notre réforme parlementaire! Jetons maintenant les yeux sur l'énorme liste civile que le roi-citoyen s'est fait allouer, tandis que des millions de Français ne savent comment se procurer du pain. Il est impossible de ne pas penser que tout cela était bien fait pour aliéner les affections du peuple et favoriser les desseins des carlistes. D'un autre côté, l'imbécillité du gouvernement a malheureusement la couleur d'une connivence avec les carlistes, et d'autant plus qu'il déploie une rigueur implacable, non-seulement à l'égard des républicains, mais même envers les plus honnêtes défenseurs des principes de la monarchie limitée.

Nous ne craignons pas que le carlisme triomphe, même passagèrement, et quand les despotes du continent tenteraient une nouvelle croisade contre le peuple français; mais nous voyons avec douleur que l'incapacité du gouvernement et son abandon des principes sur lesquels on l'a établi, entretiennent une situation aussi fâcheuse, où la nation ne jouit d'aucune sécurité et éprouve une partie des maux de la guerre. Nous désirons voir la France placée sous le sceptre d'une monarchie limitée, afin de l'empêcher de redevenir une république, et peut-être de lancer ses aigles dans une nouvelle carrière de conquêtes et de dévastation pour l'Europe. La politique de Casimir Périer menait tout droit à ce calamiteux résultat. (Morning-Herald.)

Le Journal des Débats, le Nouvelliste, et la France Nouvelle contiennent les deux lignes suivantes:

« Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée du prince royal à Lyon. S. A. R. a été reçue au milieu des plus vives acclamations. »

Nous donnons le démenti le plus formel à cette dernière assertion. Nous accusons tout haut de mensonge les feuilles ministérielles et leurs correspondans. Il est bon de remarquer que le juste-milieu avait fait écrire en décembre dernier, par ses valets, que le duc d'Orléans avait été reçu avec enthousiasme à Lyon. MM. de la presse subventionnée, à combien le mensonge? Il devrait être au rabais puisque tant de personnes s'en mêlent. La vérité est que, comme nous l'avons dit, le duc d'Orléans a été reçu avec une morne stupeur en décembre 1851, et avec une glaciale indifférence en mai 1852. Nous appelons serviles et menteurs tous ceux qui seront assez déhontés pour soutenir le contraire.

Nous ne nous étions pas trompés, lorsque nous avons blâmé cette prétention orgueilleuse du 13 mars, de vouloir attacher à son absurde système les amis de la liberté. Que tous ceux qui ont renié la révolution de juillet, que les carlistes du juste-milieu louent M. Périer et souscrivent pour lui, passe encore, ils font leur métier; mais qu'ils ne se vantent pas d'obtenir l'approbation des patriotes. Leur prétention ne doit pas s'élever jusque-là. Dans leur manie de prosélytisme doctrinaire, ils avaient compté sur M. Hernoux, membre de l'opposition et maire de Dijon, et déjà le grave Moniteur en sautait d'aise. Nous avons expliqué que si M. Hernoux avait laissé échapper quelques mots d'éloge pour M. C. Périer, c'était pour ses anciennes opinions et non pour son système actuel de quasi-légitimité, et voici que le Moniteur est forcé aujourd'hui d'enregistrer le démenti formel de M. Hernoux, conforme à notre interprétation. « Jignore, dit-il, à quelle source vous avez puisé vos renseignemens, et je dois à la vérité de dire que tous mes regrets ont été pour l'ami, sans s'étendre au système qu'il avait cru devoir embrasser et sur lequel il connaissait mon opinion. »

Nous le répétons: il n'y a pas un seul homme fidèle à la révolution de juillet, un seul ami de la liberté, un seul vrai patriote, qui ne repousse de toutes ses forces le honteux régime du 13 mars, et qui n'ait pitié des simagrées politiques et des larmes officielles qu'on épanche sur un tombeau.

Au surplus, le Moniteur d'aujourd'hui est en veine de recevoir des démentis: en voici encore un qu'il enregistre et qui est du général Demarçay, lequel proteste avec la sincérité de son loyal caractère et la candeur de son expression, contre M. Martin, député du Nord et le Moniteur qui avaient annoncé que les résolutions de la commission Kessner ont été prises à l'unanimité. M. le général Demarçay annonce qu'il y a eu, en faveur du rapport, six voix ministérielles et le reste contre, et nous savons que M. Odilon-Barrot a écrit à M. Ev. Degouve de Nuncques, dans le même sens, pour démentir également M. Martin et son journal officiel. (Courrier Français.)

Troubles de Vendée.

Une voiture chargée d'effets militaires destinée aux chouans, est partie de Nantes vendredi dernier; elle a été suivie jusqu'au bourg de Lozay, où le lieutenant de gendarmerie l'a fait visiter. On y a trouvé un fusil neuf avec baïonnette, une carabine idem, une espingole, deux banderoles, une ceinture-giberne pour cartouches, et 400 épinglettes.

Un matelot, soupçonné de servir les chouans, a été arrêté sur le bateau à vapeur l'Erdre.

Un grand nombre d'arrestations ont été faites dans le département de Maine-et-Loire.

On écrit de Bourbon-Vendée: On vient d'amener et d'écrouer ici M. de Marçais fils, blessé par le sergent qui se rendait de Luçon à Champ-St-Père. On vient d'arrêter dans la commune de St-Michel-en-l'Hermitage, 20 jeunes gens, presque tous fils de métayers du Bocage

et du Marais, qui ont avoué avoir fait partie de la bande commandée par le domestique de M. Menars, tué il y a deux jours.

On a arrêté un curé qui avait en poche une proclamation finissant par ces mots: « Quiconque osera l'arracher sera fusillé. »

Le général Solignac a fait comparaître devant lui MM. de la Barbelays, de Montray et de Larochefoucauld, et les a tancés vertement devant de nombreux spectateurs, et a fini en leur disant: Si vous voulez la guerre faites-la en gens d'honneur, nous vous attendons, mais n'égorgez pas comme de vils assassins.

Une bande de 80 chouans a été attaquée par vingt gendarmes commandés par le lieutenant Barbeau, et mise en déroute près de l'auberge de Bresne, commune de St-Mars-du-Désert. On a fait 8 prisonniers. Un gendarme a été tué. (Le Breton.)

Le 20 mai, quatre gendarmes à cheval de la résidence de Machuel, ont été assaillis par vingt chouans près de la commune de Marne; ils ont soutenu bravement leur feu; un d'eux a été blessé et son cheval tué. La veste d'un chouan, laissée aux mains des gendarmes, contenait une lettre d'un sieur Clavier à son fils, déserteur du 33^e. On a arrêté deux individus, les nommés Clavier et Grivaud, tous deux pères des trois assassins des gendarmes, et un jeune homme occupé à fondre des balles. Le gendarme Girouard a été grièvement blessé.

M. Merson, gérant de l'Ami de l'Ordre, journal carliste, laissa tomber de sa poche pendant qu'il se promenait dans la cour d'une prison de Nantes, le billet suivant, qu'un prisonnier trouva curieux et digne d'être remis à l'autorité.

M. Merson, les nouvelles de ce matin annoncent que lord Grey est rappelé au ministère; il serait peut-être prudent de le faire connaître aux abonnés de la Vendée qui, sur la foi de l'arrivée de lord Wellington au ministère, pourraient agir imprudemment et se compromettre. Cette nouvelle serait trop vieille pour mardi. J'ai l'honneur de vous saluer. Signé avec des initiales.

Ce billet est entre les mains du commissaire de police.

— On nous écrit de Bourbon-Vendée, 26 mai:

« Dans le porte-manteau d'un chouan, qui faisait les fonctions d'aide-de-camp, et qui a été tué, on a trouvé les deux proclamations suivantes, qui ne portent pas de signature:

Première Proclamation.

« Habitans de Luçon, j'arrive dans votre ville pour effectuer le désarmement de la garde nationale et porter secours à la classe ouvrière, depuis long-tems victime d'une faction impie, qui, après avoir employé tous les moyens possibles de séduction pour corrompre cette intéressante partie de la société, l'a lâchement abandonnée à la misère. A cet effet, les dispositions suivantes seront prises:

1° Les gardes nationaux seront désarmés à domicile. Ceux d'entre eux qui opposeront la moindre résistance passeront par les armes;

2° Les militaires de toute arme qui se réuniront au drapeau de la légitimité recevront dix jours de gratification de solde, et auront un 5^e en sus de leur paie. Les ouvriers employés aux travaux publics auront une augmentation de 25 c. par jour, et tous les travaux suspendus reprendront immédiatement leur activité.

3° Les receveurs des différentes administrations verseront entre les mains du trésorier de l'armée royale ce qu'ils auront en caisse.

4° Les révolutionnaires étant cause des maux qui déchirent la France, il sera levé au profit de l'armée et de la classe ouvrière une contribution de 200,000 f. sur dix des plus riches de la ville: Les mêmes dispositions seront prises pour les autres individus proportionnellement à leurs moyens.

5° Si quelque circonstance nécessitait momentanément l'absence de l'armée, et que dans l'intervalle il fût fait outrage aux royalistes légitimistes, ceux qui s'en seront rendus coupables seront jugés militairement.

Le commandant de l'armée royale.

Deuxième Proclamation.

« Nous nous empressons de porter à votre connaissance les résolutions bienveillantes arrêtées par S. A. R. M^{te} la duchesse de Berry et son conseil en faveur des bons Vendéens.

1° Tout Vendéen qui rejoindra le drapeau de la légitimité recevra une solde régulière égale à celle des troupes de ligne; les femmes et les vieillards toucheront, à dater du départ pour l'armée royale de leurs fils ou de leurs maris, une solde de 50 c. par jour, les enfans 25 c. En supposant qu'il soit impossible de pourvoir à ces fonds de suite, il leur en sera tenu compte plus tard.

2° Tout Vendéen qui aurait reçu une blessure qui l'empêcherait de rester sous les drapeaux ou de vaquer à ses affaires aura droit à une pension de retraite égale à celle de son grade, plus la moitié en sus du maximum. Ne seront compris pour les grâces et les faveurs que ceux qui figureront sous les drapeaux de Henri V pendant toute la durée de la campagne.

3° La campagne de 1832 comptera double d'une campagne ordinaire pour les décorations et les retraites.

4° Les sous-officiers et soldats qui étaient sous les drapeaux antérieurement au 2 août 1830, sont autorisés à se retirer dans leurs foyers; ceux de ces militaires qui rejoindront l'armée royale auront droit à leur congé définitif six mois après que l'autorité de Henri V sera reconnue dans tout le royaume.

5° Les classes de 1829 et 1830, et celles antérieures au 2 août 1830, seront immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

6° La solde de la garde est portée à 1 fr. 5 c.; celle de la ligne est augmentée en proportion.

— On nous écrit de Laval, 27 mai:

« L'autorité, qui surveillait depuis long-tems la conduite des agitateurs dans les cantons de Bierné et de Meslay, avait pris les mesures nécessaires pour réprimer toute tentative d'insurrection. On savait qu'une bande de chouans, forte d'environ 60 hommes, devait se réunir le 26 de ce mois près du château de la Véronzière. A peine les brigands étaient-ils rassemblés, qu'ils furent vivement attaqués par un détachement de troupes de ligne. Telle était l'ardeur de nos soldats, qu'ils tuèrent 50 hommes de cette bande, et firent deux prisonniers. Les huit autres parvinrent à s'échapper.

Le même jour, un second engagement a eu lieu près du château de Chanay. Une bande a été totalement anéantie. Son chef et les 20 chouans qu'il commandait sont restés sur la place.

Nous avons à regretter un soldat tué dans la première affaire, et 5 dans la seconde, dont un sous-officier. Il paraît que les émissaires du parti carliste, en distribuant à profusion des proclamations imprimées, dans lesquelles on promet aux paysans une grande diminution d'impôts et des récompenses militaires, espéraient déterminer une levée en masse dans ces contrées. Mais les tentatives de guerre civile ont été si vigoureusement réprimées, qu'il est probable qu'elles ne se renouvelleront pas. Les gardes nationales montrent le plus grand enthousiasme.

Hier, M. le maréchal-de-camp commandant le département a passé en revue les gardes nationales de notre ville. Tous ont manifesté le plus grand désir de concourir avec la troupe de ligne à la destruction des brigands, et le registre des volontaires a été à l'instant couvert de signatures.

— On nous écrit de Bourbon-Vendée, le 26 mai:

« La justice poursuit avec activité l'instruction des événemens qui se sont passés au pont de la Claye, et dont je vous ai déjà rendu compte. On assure que par suite des dépositions des prisonniers, plusieurs individus viennent d'être arrêtés et conduits dans les prisons des Sablès

d'Olonne. On cite entr'autres MM. de Verteuil, Gransaigne, ex-capitaine de gendarmerie, et de Brémont. »
(Nouvelliste.)

Nouvelles du Midi.

Une pétition déposée au café Américain, et couverte déjà de nombreuses signatures de gardes nationaux, a pour objet de demander à M. le général Bellangé de faire partager à notre milice citoyenne, avec la troupe de ligne, le service de piquet, et d'alléger ainsi les fatigues auxquelles, dans les circonstances actuelles, notre brave garnison se dévoue avec tant de patriotisme et de zèle. (Sémaphore de Marseille.)

Dans la nuit du 28 au 29 notre police et une partie de la garnison ont été sur pied. Plusieurs rassemblements d'hommes armés devaient se former, disait-on, et n'ont point eu lieu, sans doute par suite des mesures. Dans la matinée du 29 quelques visites domiciliaires ont été faites.

Dans la journée du 23 mai, une réunion patriotique de Tarascon célébrait, dans l'intérieur, l'anniversaire du jour de l'inauguration de l'arbre de la liberté dans cette ville. Quelques jeunes gens, cependant, désirant faire éclater leur joie au-dehors, demandèrent au maire l'autorisation d'avoir des tambourins pour faire une farandole. Le magistrat dut refuser, et refusa en effet cette autorisation. Néanmoins la farandole commença et le commissaire de police qui voulut s'y opposer fut méconnu. Mais la masse des citoyens se montra contraire à cette manifestation, à laquelle l'autorité ne crut pas devoir s'opposer, ne pensant pas, sans doute, que la chose en valût la peine. Le tout se termina sans désordres. Cependant, le lendemain, un grand nombre de mandats d'amener furent lancés et exécutés. On cite à la tête de ceux qui ont été l'objet de cette rigueur, M. Gleyse-Grivelly, connu par son patriotisme, et qui, dit-on, a été complètement étranger à tout ce qui s'est passé. Tout en appréciant la position difficile du magistrat qui a cru devoir prendre cette mesure, tout en rendant justice à son opinion suffisamment prouvée par les persécutions dont il fut honoré sous les Bourbons, il est permis de s'étonner d'une sévérité qui, déployée contre les auteurs ou les spectateurs d'une farandole, contraste péniblement avec les ménagements dont on use envers des conspirateurs avoués. (Idem.)

La petite poste de La Palud à Nîmes a été arrêtée dans la nuit du 27 au 28 mai. On a enlevé les dépêches du gouvernement et pris quelque argent aux voyageurs.

On nous écrit de Bayonne, le 25 mai :
« Ce n'est pas la duchesse de Berry qui a débarqué le 12 à Barcelone, comme on l'avait annoncé : c'est une princesse napolitaine qui vient pour épouser l'infant don Sébastien.

Le problème relatif à la duchesse reste entier. Quelques personnes de Madrid croient qu'elle a, en effet, débarqué à Roses, mais à l'insu des gardes de la santé qui s'y seraient opposés. »

(France Méridionale.)

Le parti carliste vient de faire à Bordeaux son petit essai-parodie de contre-révolution ; c'est sans doute la réponse à l'échauffourée de Marseille ; mais dans des dimensions proportionnées à la force de ce parti et aux espérances qu'il peut conserver dans une ville qui se distingue si éminemment par son patriotisme et son dévouement au trône de juillet. Avant-hier au soir, vers onze heures, une trentaine d'individus, armés de bâtons, furent aperçus derrière les bords des Quinconces, du côté de l'entrepôt. Une voiture s'avança vers l'endroit où ils étaient et se mit un instant en communication avec eux, voilà tout ce qu'on en a su.

Hier matin, vers quatre heures, deux voyageurs traversant la place Louis-Philippe, pour se rendre au bateau à vapeur, ont aperçu sur un arbre, au-devant du café de la Rotonde, un drapeau blanc fleurdelisé, avec cette inscription, brodée en laine verte : *Voilà le salut de la France*. Un papier y était attaché avec une épingle ; il contenait des outrages et des imprécations contre le roi, et des appels à la nation.

Tous ces objets ont été apportés à la mairie, où ils servent de pièces de conviction de l'impuissance du parti dans notre pays, en attendant qu'ils aident à reconnaître et à convaincre les coupables ; car ces tentatives, sur quelque ridicule échelle qu'elles soient faites, doivent être sévèrement réprimées. Nous ne sommes pas de ceux qui appellent les persécutions sur les opinions qu'ils ne partagent pas, quand ceux qui les professent ne les traduisent pas en actes coupables, mais, dès que l'opinion se convertit en fait attentatoire à l'ordre, elle perd ses droits à la tolérance ; et les ménagements, en pareil cas, seraient d'autant plus dangereux qu'ils encourageraient des témérités plus grandes, et que le patriotisme des citoyens pourrait se croire appelé à suppléer à la faiblesse de l'action administrative. Nous savons que de pareils malheurs ne sont pas à redouter dans notre ville : il n'est pas à craindre qu'un excès de sécurité de la part de l'autorité y laisse compromettre l'ordre dont nous avons joui jusqu'à présent, et dont notre population laborieuse est amie.

Sa vigilance sera à la hauteur de sa responsabilité, et, toujours éveillée et toujours debout, elle préviendra le mal par sa seule attitude, méritant bien préférable à celui de le réprimer. (Indicateur.)

HOPITAUX DE LYON.

Le 29 mai à eu lieu, dans la salle du conseil des hôpitaux, et en séance publique, la lecture des comptes-rendus des travaux de MM. David et Pointe, en qualité de médecins de l'Hôtel-Dieu.

Dans la même séance, MM. Brachet et Gubian, qui remplacent ces docteurs, ont prononcé un discours d'installation.

M. David, le plus ancien de ces médecins, a ouvert la séance par le compte-rendu de sa pratique pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu.

M. Pointe a lu un précis des faits de médecine clinique les plus remarquables qu'il a observés dans le même hôpital ; la nature de ce travail, la manière dont il a été exécuté et le talent d'élocution méritent des éloges.

M. Pointe, qui a cessé ses fonctions de médecin titulaire, est resté attaché aux hôpitaux de notre ville en qualité de professeur de clinique médicale.

M. Brachet a lu un discours sur les avantages et les inconvénients des systèmes considérés en médecine. M. Brachet a montré un profond savoir et un bon jugement.

Le discours de M. Gubian sur les devoirs du médecin d'hôpital, qui nous a paru un peu long, s'est fait cependant remarquer par de sages préceptes et par un style fleuri.

Enfin M. Terme, qui présidait cette séance, a répondu aux divers orateurs. (Note communiquée.)

Au Rédacteur du PRÉCURSEUR.

S^t-Foy-lès-Lyon, le 30 mai 1832.

Monsieur,

Ayant appris l'arrivée du duc d'Orléans, je suis venu à Lyon voir la revue des troupes.

J'ai trouvé qu'il y avait une quantité considérable de généraux, et parmi eux, si je ne me trompe, un ancien officier de marine que je crois avoir connu à Cherbourg, où il était célèbre par les fleurs de son élocution, ce qui a sans doute décidé le ministre de la guerre à le placer près de M. le général Delort.

Notre marin a aussi une manière à lui de monter à cheval, et comme nos manœuvres ne ressemblent pas tout-à-fait à celles de terre, j'ai un quasi-soupçon qu'il a quelque peu embrouillé les affaires ; car le prince a été obligé de changer deux ou trois fois de place, et la parade a eu bien de la peine à prendre le vent, si elle n'a pas fait fausse route.

Dites-moi, je vous prie ; si le prince avait un habit de fantaisie, pourquoi cet habit avait-il la coupe et la forme russe avec la broderie de général ? Si c'était un uniforme de général, pourquoi était-il coupé et agrafé à la prussienne ? Cela me paraît un contre-sens.

Les grades élevés ne pouvant manquer au duc d'Orléans, il eût été beaucoup plus agréable à cette nombreuse réunion de troupes et à tous les amis du pays s'il y eût paru avec la décoration toute française de la Légion-d'Honneur.

À propos de décoration, j'ai vu avec plaisir qu'aucun des officiers qui accompagnent le prince ne porte la croix de St-Louis : pourquoi les divers corps de l'armée continuent-ils de la porter. Le ministre de la guerre, si tranché sur tant de choses, paraît peu pressé d'en finir avec cette vicierie de la restauration.

Agrérez, etc.

H. VERAX.

Ancien canonnier de marine.

On vient de donner des ordres à Bastia pour faire partir sur-le-champ tous les réfugiés italiens qui se trouvent dans les villes de la Corse.

M. A. Huchet, de Bourg, étudiant en droit et l'un des prévenus de l'affaire de Grenoble, nous prie de déclarer qu'il n'est pas l'auteur de la lettre que nous avons insérée dans notre numéro du 31 mai, sur le charivari projeté contre le préfet de l'Ain. Dans l'intérêt de la vérité et de la position particulière de M. Huchet, nous déclarons qu'en effet il n'est pas l'auteur de cette lettre, que, du reste, nous maintenons pour vraie.

M^{lle} Berthault, dans l'opéra, et M. Valmore, dans la comédie et la tragédie, ont obtenu, à Rouen, le plus brillant succès. Les habitués de notre théâtre n'apprendront pas sans plaisir la bonne fortune de ces deux artistes à qui ils ont dû des heures si agréables.

Au premier jour le théâtre des jeunes élèves, galerie de l'Argue, dirigé par MM. Colomb et Hyacinthe, doit s'ouvrir ; M. Hyacinthe, arrivant de Marseille, où il a obtenu les plus brillants succès, donnera des soirées de physique amusantes, et des enfans de 6 à 12 ans joueront de petites pièces proverbes. Ce genre de spectacle sera à-peu-près le même que celui de M. Comte, à Paris.

La salle vient d'être entièrement décorée et repeinte à neuf.

ERRATA.—Dans la liste des membres composant le comité patriotique en faveur des Polonais, lisez : *Baune*, au lieu de *Baume* ; *Bo*, au lieu de *Banse* ; *Bougier* fils aîné, au lieu de *Bergier* fils aîné.

Paris, 30 mai.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Tout intérêt disparaît en ce moment devant les nouvelles de toutes les lettres particulières reçues ce matin de Nantes, Angers, Beaupréau, Bressuire, etc. Quelle que soit la gravité de l'insurrection carliste dans ces contrées, ne vous en effrayez pas trop. Dans ce pays comme ailleurs, quand le gouvernement le voudra, les tentatives légitimistes seront promptement réprimées.

— On m'apprend, de source très-pure, que des arrestations importantes ont été faites dans le Maine-et-Loire. Des soldats avaient été reçus à coup de fusil dans le village de Chaponnière ; ils firent des perquisitions dans le château, et ils n'avaient rien trouvé quand, en parcourant le salon, ils remarquèrent une feuille du parquet qui sembla mal jointe ; elle fut soulevée avec les baïonnettes, et l'on trouva tapis sous cette trappe trois individus qui firent feu sur les grenadiers. Ceux-ci ripostèrent, et étendirent mort l'un des chouans, qui a été reconnu pour M. de Cathelineau. Ses deux compagnons ont été arrêtés : ce sont le fils de l'ex-pair de France M. de Civrac et l'ex-député des Deux-Sèvres Morisset.

— Aujourd'hui, la bourse, moins confiante que les patriotes dans le peu de gravité des affaires de Vendée, peut-être parce qu'elle sait que le gouvernement manque de l'énergie nécessaire pour les réprimer, s'est ouverte en baisse, et la rente a été dépréciée de 43 c. La circulaire de M. de Montalivet occupait surtout les spéculateurs, et j'en ai vu dont le dévouement absolu à l'ordre actuel et la vénération pour le juste-milieu sont bien constatés, qui commençaient à accuser avec amertume la marche faible et sans dignité du gouvernement avec le parti qui, à peine écrasé dans le Midi, relève la tête dans la Vendée.

— Des lettres de Nancy, à la date du 28, écrites par une personne qui mérite toute confiance, peignent sous de tristes couleurs l'état du département de la Meurthe, où la misère est si extrême, qu'à chaque instant on redoute un soulèvement de la part d'un peuple qui meurt de faim. Le post-scriptum de cette lettre annonce qu'au départ du courrier la générale battait, et que la troupe de ligne et la garde nationale se rassemblaient sous les fenêtres de la Préfecture.

— Ce matin, les postes ont été doublés sur quelques points de Paris. On disait que la police avait été informée qu'un mouvement carliste devait éclater dans la journée.

MORTALITÉ CHOLÉRIQUE.

Morts dans les hôpitaux,	9
En ville,	5
Total,	14
Diminution,	9

Ce bulletin ne sera publié que par les journaux de demain.

Hier matin le nombre des malades cholériques dans les

hôpitaux était de 593 ; il en est entré 21 nouveaux ; il en est sorti guéris, 49 ; enfin 9 sont morts. Il reste donc 556 malades ce matin.

— Le général Lamarque, dont on regardait hier l'état comme désespéré, va un peu mieux ce matin, mais on n'espérerait pas néanmoins qu'il pût survivre encore long-tems.

Dans la courte entrevue qu'il a eue hier avec M. Lafitte qu'il avait désiré voir pour signer le compte-rendu des 39, le général a eu à peine la force d'ajouter à son nom ce mot touchant qui le suit, et de dire à son ancien ami : *Conservez-vous pour la France, moi.....* Ce matin il n'est sorti de l'abattement dans lequel il était plongé depuis hier que pour demander à boire une seule fois.

— Le compte-rendu au pays, signé de tous les députés de l'opposition présents à Paris, et même du général Lamarque mourant, a paru ce matin dans tous les journaux. Il satisfait, je le crois, les exigences des patriotes les plus ardents, en même tems que les plus tièdes n'auront rien à y reprendre.

Départemens.

Un événement déplorable et entièrement opposé à nos mœurs vient de se passer à Limoges. Deux soldats espagnols appartenant au dépôt de réfugiés de cette ville, après une vive altercation sur un sujet très-léger, se sont rendus hors Limoges, et ont commencé un duel au couteau, dont la suite a été une blessure mortelle qu'un d'eux a reçue. Abandonné par son ennemi, et par les spectateurs, espagnols aussi, qui, ne connaissant pas la législation française, craignaient des rigueurs semblables à celles des lois de leur pays ; le blessé a été trouvé baigné dans son sang, et on l'a transporté à l'hospice dans un état qui laissait peu d'espoir de lui conserver la vie. La justice informe sur cette affaire.

— On écrit du Havre, 29 mai :

Des gendarmes ont exercé sur les voyageurs qui sont venus dans notre ville, ces perquisitions n'ont rien produit. On fait courir des bruits que nous ne garantissons pas.

L'autorité aurait été informée d'un débarquement d'hommes et d'armes au profit des carlistes.

— Deux ou trois cas de choléra se sont déclarés à Montivillier, arrondissement du Havre.

Nouvelles.

La cause nationale va perdre un de ses plus dignes, de ses plus généreux défenseurs. Le général Lamarque est dans un état qui ne laisse plus d'espoir. La longue et douloureuse maladie qui le conduit au tombeau n'a altéré en rien la force de son allié et la vigueur de son esprit. Aujourd'hui même, il a donné un dernier témoignage de son amour pour la France en adhérant, de son lit de mort, au compte-rendu publié par ses collègues. Guerrier, député, il a servi son pays à la tribune comme il l'avait servi sur les champs de bataille. Il mourra avec la douleur de voir la gloire et la liberté de la France, qu'il crut un moment prêtes à triompher, immolées par un système odieux et vil, qu'il combattit jusqu'au dernier moment de toutes les forces de son caractère et de son talent. Il a voulu avoir ce soir un dernier entretien avec M. Lafitte. Demain, peut-être, la France l'aura perdu. Ce sera là vraiment un deuil national. (Courrier Français.)

— La Caricature publiera jeudi prochain une grande lithographie colorée, dont le titre pique vivement la curiosité. C'est l'Hôpital des fous politiques. M. Philipon va sans doute nous faire retrouver la plus d'une connaissance. (Courrier de l'Europe.)

— Un agent de police déguisé a saisi hier à sept heures du soir, entre les mains d'un décorateur du Pont-Neuf, un écrit dirigé contre Louis-Philippe, et en tête duquel on lisait ces mots : *Louis-Philippe est en fuite*. Déjà quarante ou cinquante exemplaires de ce *factum* avaient été remis aux passans. Le décorateur avait reçu d'un individu fort bien mis plusieurs pièces de cinq francs pour faire cette distribution. (Courrier.)

— M. Bergasse, célèbre par son Mémoire contre Beaumarchais, et ancien membre du comité de constitution à l'assemblée constituante, est mort avant-hier dans un âge fort avancé. (Débats.)

— M. C....., vieillard de 65 ans, des mœurs les plus douces et du commerce le plus agréable, jouissant de l'estime et de la considération de tous ceux qui le connaissaient, est disparu de son domicile depuis samedi dernier. Dimanche, un commissionnaire a apporté à sa malheureuse épouse, sa canne et son chapeau, trouvés sur les bords de la Seine, dans l'île Saint-Louis. Une lettre laissée sur son bureau, à l'adresse de son agent-de-change, l'ordre mis dans ses papiers, les notes indiquant ses déficits, ne permettent pas de douter qu'il n'ait accompli son funeste dessein. Son cadavre n'a point été retrouvé. (Tribune.)

— M. Abraham Dubois, maire de Granville, a été élu député par le collège électoral d'Avranches.

— Par une ordonnance du roi, en date du 28 mai, M. Alexis de Jusieu, préfet actuel de l'Ain, est nommé préfet de la Mayenne, en remplacement de M. Cahouet, qui est passé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

— Le Journal de Rouen annonce qu'hier au soir un commencement de charivari a été donné à Rouen, vis-à-vis des demeures de MM. Barbet et Maille, députés ministériels. Les symphonistes se sont transportés ensuite devant le bureau de la Gazette de Normandie, journal carliste, et là le charivari a été complet. La garde nationale est intervenue, mais les rassemblements se sont dispersés. Aucun désordre n'est résulté de ces scènes.

— On raconte une anecdote assez curieuse au sujet d'un mariage israélite à Francfort. Les juifs ne pouvant contracter que treize mariages par an, il arriva qu'un homme riche, M. R***, ne reçut pas l'autorisation d'épouser Mlle G***, tandis qu'un pauvre tailleur obtint la faculté de se marier. M. R*** offrit au tailleur mille florins pour lui céder ses droits ; le pauvre homme accepta. Le sénat a ratifié ce marché, en stipulant toutefois que la moitié des mille florins fût versée au trésor de la ville, et le pauvre tailleur n'obtiendra peut-être jamais la permission de se marier.

— La foire nantaise, dans laquelle la Société académique a distribué hier des primes, a été assez remarquable en chevaux. On y distinguait plusieurs chevaux de selle d'un joli ensemble, et quelques chevaux bretons de taille très-distinguée ; mais surtout beaucoup de ces chevaux du pays, bien doublés, de la taille de quatre pieds cinq pouces, dont la race s'est particulièrement améliorée depuis quelques années, et que le gouvernement devrait acheter pour sa cavalerie légère en diminuant la taille exigée pour l'armée.

Cela vaudrait beaucoup mieux que vis-à-vis de porter à l'étranger le même objet l'argent des contribuables, au grand détriment des intérêts du pays.

— Le Courrier Français publie la lettre suivante :

Paris, 28 mai.

« Monsieur,

Plusieurs journaux ayant annoncé que le mode que j'ai adopté

pour la vente de mes immeubles était l'objet d'une instruction judiciaire, quoique j'aie dû me croire autorisé à agir ainsi par suite de l'abandon des poursuites dirigées contre d'autres personnes, poursuites qu'on semble ne reprendre qu'à cause de moi, et peut-être à cause du motif qui me force à me défaire de mes propriétés, je crois devoir recourir à votre journal pour assurer aux personnes qui ont eu confiance en moi, qui ont pris mes coupons ou qui en prendront encore, que mes promesses seront scrupuleusement exécutées, qu'elles auront leur plein et entier effet; que la vente sera consommée au tems et de la manière annoncée; que l'acquéreur sera immédiatement mis en possession, et qu'il n'y a pas de puissance ni de persécutions qui puissent m'empêcher d'être honnête homme et de remplir mes engagements. L'on peut achever de me ruiner, mais me déshonorer, jamais.

— AUDRY DE PUYRAVEAU.

— On écrit de Chermillé, 26 mai :

L'impunité accordée aux brigands qui désolent nos contrées produit les résultats qu'on devait en attendre : ils recrutent de tous côtés, et une seule commune, celle de Latour-Landry, vient d'en fournir quatre nouveaux. Les chouans, pris dans l'arrondissement de Beaupréau, sont encore à juger depuis dix-huit mois et même un an. Est-ce une invitation à les imiter adressée à des gens persuadés que l'ordre de choses actuel ne peut durer? Le pays est travaillé plus que jamais. Port de rubans verts, distributions de médailles, cris de vive Henri V ou vive Charles X, proclamations aux paysans ou aux soldats : voilà ce que l'on voit, ce que l'on entend tous les jours. Peut-il en être autrement quand les fonctionnaires civils et militaires ont des ordres tellement tracés, qu'ils ne peuvent s'en départir, sans s'exposer aux rigueurs ministérielles? Quand des gardes nationaux sont emprisonnés pour tirer sur les chouans qui assassinent impunément (affaire Berthelin)? Quand enfin l'auteur du mandat, loin d'être improuvé, est récompensé? Il y a tout à perdre ici à être sincèrement patriote, et rien à risquer à être du parti contraire.

— Aujourd'hui on faisait circuler à la bourse, sur les événements de la Vendée, beaucoup de bruits contradictoires; mais, bien qu'en général les divers rapports qui couraient ne fussent pas fort précis, en somme, il en résultait que l'insurrection s'était étendue sur plusieurs points de l'Ouest. On disait en particulier qu'une bande de cinquante

chouans, poursuivie et cernée par la garde nationale dans le département de la Sarthe, aurait été prise et passée immédiatement par les armes. On parlait aussi d'engagemens sérieux dans quelques autres localités. (National.)

Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE.—Londres, 28 mai.— Cité, midi. Consolidés, 85 1/4; comptant, 85 3/4; à compte, ils sont restés calmes.

— Nous recevons les journaux de la Jamaïque jusqu'au 9 avril. L'état de l'île était satisfaisant. Ces journaux contiennent des nouvelles de la Nouvelle-Grenade, en date du 12 mars. Le général Santander a été élu président à une majorité de 49 voix; don Ignacio Obando vice-président à une majorité de 22 voix.

— Nous apprenons d'une source certaine que le mouvement carliste de Marseille a coûté plus d'un million de francs, et celui de Grenoble plus d'un demi-million. Tout cet argent ne peut venir de la famille déchue, qui peut à peine fournir à ses dépenses, mais des familles du parti. (The Courier.)

— Quoi qu'en ait dit la presse radicale, nous pouvons assurer que la reine ne s'est immiscée en rien aux affaires politiques. (Windsor Express.)

— On dit que pendant l'interregne ministériel une ordonnance avait été sur le point de paraître qui rappelait sous les drapeaux tous les officiers en demi-solde. Nous pensons que le dessein du duc de Wellington était bien de tenir le peuple tranquille au milieu des baionnettes, comme il l'a fait si énergiquement entendre à M. Poller de Manchester. (Morning-Chronicle.)

— Il paraît que toute l'Irlande est bien décidée à se refuser au paiement des dîmes. Dernièrement un pasteur a voulu faire vendre les meubles d'un fermier qui s'y refusait : un grand nombre de paysans se sont rassemblés autour de la ferme, et personne n'a osé mettre une enchère. La vente a été remise.

ALLEMAGNE.—Francfort, 26 mai.—Le grand-duc a décoré de l'ordre du lion M. Jules Roux de Rochelles, secrétaire de la légation française

près la cour de Carlsruhe, et Allez, attaché au ministère français de affaires étrangères.

La police de Francfort a défendu la publication de la feuille intitulée *Entenspiegel*.

AUTRICHE.—Vienne, 21 mai.—L'échec essuyé par le bill de réforme a été regardé ici comme un événement important.

— Métalliques 5 p. 0/0, à 86 15/16; 4 p. 0/0, 76 1/8; actions de la banque, 4127.

Carlsruhe, 23 mai.—Si l'on peut ajouter foi aux bruits qui circulent ici, il paraîtrait que de grands changemens ministériels sont à la veille d'avoir lieu.

ESPAGNE.—Madrid, 21 mai.—Il paraît que les carlistes français qui se trouvaient dans les dépôts de Valladolid et de Barcelone, s'attendaient à voir cesser bientôt leur inaction. Des armes avaient été expédiées en grand nombre sur ces deux villes. Ils devaient au premier signal tomber sur la France, si on ne les avait fait avorter.

— Un courrier venant de Lisbonne a apporté la nouvelle de la prise de Madère par la flotte de don Pedro; seulement le port ne s'était pas encore rendu.

— La cour est très-triste; tout ce qui se passe donne les plus vives inquiétudes, et au milieu de tout cela la pénurie du trésor est toujours la même.

PORTUGAL.—Lisbonne 16 mai.— Nous avons vu cette semaine des arrestations très-nombreuses dans la capitale. Dès lundi dernier toutes les rues étaient pleines de recruteurs qui arrêtaient indistinctement tout le monde, depuis l'âge de 17 à 30 ans. Ces jours derniers on a encore continué ces arrestations. De pareils volontaires seront-ils fort utiles un jour de bataille?

Mexico.—Un paquebot venant de Vera-Cruz, a appris qu'à son départ les troupes du gouvernement bombardaient cette place.

Victoria, capitale de Tamaulipas, s'est déclarée en faveur de Santa-Anna, qui a fait afficher une proclamation dans laquelle il a déclaré les ministres traitres à la patrie, et enjoint de ne pas leur obéir.

Le plus grand enthousiasme règne à Tampico.

Librairie.

(3) Librairie universelle ancienne et moderne de Bohaire, acquéreur du fonds de Mongie, à Paris, boulevard des Italiens, n° 10; et à Lyon, même maison de commerce, rue Puits-Gaillot.

EN VENTE.

UN HOMME.

Par Mad. Collin de Plancy (Marie d'Heures), auteur de *Jane Shore*; un volume orné de vignettes et de culs-de-lampes, in-8°. Prix : 6 fr.

ORGANON, DE L'ART DE SE GUÉRIR, traduit de l'allemand, du docteur Hahnemann, par de Brunnov, in-8°, 6 fr.

INSTRUCTIONS OFFICIELLES relatives au CHOLÉRA-MORBUS, travail confié par la commission centrale de salubrité à une commission composée de MM. Pariset, Esquirol, Desgenettes, Leroux, Juge, Chevalier, Legendre et Mars; in-8°, avec couverture imprimée, 15 centimes.

L'ART D'ÉLEVER LES VERS À SOIE, par Dandolo, 5^e édition, considérablement augmentée, in-8°, planches et portraits, 6 fr.

L'ART DE CULTIVER LES MURIERS, par Verri, in-8°, planches et portraits, 2 fr.

LA FRANCE LITTÉRAIRE,

JOURNAL DE HAUTE LITTÉRATURE,

PARAISANT TOUTS LES MOIS,

Composé de tous les écrits contemporains, inédits, les plus importants, centralisés des divers points de la France.

Ont paru les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e livraisons, — janvier, février, mars, avril.

Chacune de ces livraisons forme un volume in-8° de plus de 200 pages, papier vélin satiné.

Littérature, Philosophie, Sciences, Beaux-Arts, Haute Critique, Histoire, Voyages, Analyse des travaux de tous les Corps académiques, Statistique pittoresque de la France, Revue théâtrale, Chronique littéraire, Poésie, la FRANCE LITTÉRAIRE centralise tout dans son cadre aussi vaste qu'important.

On s'abonne à Lyon, chez BOHAIRE, libraire.

Prix. — Pour Paris, six mois, 25 fr.; un an, 50 fr. — Départemens, 29 fr. et 58 fr. — Étranger, 33 fr. et 66 fr. (4)

Annonces judiciaires.

(6) Dimanche trois juin 1852, et jours suivans, s'il y a lieu, neuf heures du matin, dans le grand hôtel situé sur la commune de Caluire, au lieu de Cuire, sur le bord de la Saône, en face du pont de l'Île-Barbe, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en tables, chaises, tabourets, glaces, miroirs, buffet, bancs, bouteilles, cruches à bière et autres, casseroles en cuivre, batterie de cuisine, pièces de vaisselle et autres objets.

Annonces diverses.

(10251 3) Le mardi cinq juin mil huit cent trente-deux, il sera procédé, par le ministère de M^e Couet, notaire à Lyon, et dans les bâtimens de la propriété, à la vente en totalité ou en détail, d'une maison de campagne, située à St-Didier-au-Mont-d'Or, composée de bâtimens de maître et de cultivateur, et de 35 bicherées de fonds en jardin, verger, terres, prés et vignes.

S'adresser, pour les renseignemens et pour traiter avant l'adjudication, audit M^e Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1.

(10253 2) A vendre en totalité ou en trois corps de domaines séparés. — Une propriété considérable, située sur les communes de Biviers et de St-Martin-de-Misère, composée de trois domaines affermés séparément.

Il y a un château ou maison de maître, vaste, bien distribué et bien décoré, remise et orangerie, avec jardin, allées en charmillés, bosquets, prés-verger, et autres objets d'agrément et de produit.

Dans l'une des fermes se trouvent deux moulins à blé. Les bâtimens ruraux sont en très-bon état; il y a de fort bonnes caves, des vases et des ustensiles vinairens en grande quantité et en très-bon état.

La propriété produit des vins de très-bonne qualité, des grains, des fourrages, du chanvre, de la feuille de mûrier et des noix en grande quantité.

La contenance totale est de 51 arpens 50 perches (ou 140 sétérées, ancienne mesure delphinale).

On vendra en totalité ou par corps de domaines, avec une plus ou moins grande contenance, au gré des acquéreurs.

Le château qui est presque au centre des propriétés, se trouve près de la grande route de Grenoble à Chambéry, à une heure et demie de Grenoble, et jouit d'un beau point de perspective.

On donnera toutes sortes de facilités pour les paiemens. S'adresser à M^e Rochas, notaire à Grenoble; ou à M^e Meyer, notaire à Montbottot.

(10258) A vendre. — Un fonds de café des mieux placés, aux Brotteaux.

S'adresser à M^e Viennot, notaire, place des Terreaux, à Lyon.

(1)

HÔPITAUX CIVILS DE LYON.

MAISONS A LOUER.

(Adjudications à l'enchère.)

Le vendredi, 29 juin 1852, à midi, la commission exécutive des hospices civils de Lyon procédera, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel-Dieu, et par-devant M^e Lecourt, notaire, à l'adjudication à l'enchère et à la bougie éteinte, de la location générale des maisons ci-après désignées, situées à Lyon, et appartenant aux hôpitaux civils de ladite ville, savoir :

1^o Maison Rouville, rue Mercière n° 32, et quai de la Saône, n° 27, consistant en deux corps-de-logis doubles;

2^o Maison Reynon, formant l'angle des rues Mercière, n° 49, et Ferrandière, n° 2;

3^o Maison dite Plume Royale, rue de la Plume, n° 5;

4^o Maison Delgat, rue Paradis, n° 4, composée de six corps-de-logis;

5^o Maison Albanel, rue Paradis, n° 3, composée de deux corps de bâtiment.

Les baux seront de neuf années, à partir du 24 juin 1855.

Les personnes qui voudraient enchérir sont invitées à visiter les immeubles ci-dessus désignés.

On peut prendre connaissance des cahiers de charges tous les jours, les fêtes et dimanches exceptés, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi, au secrétariat de l'administration à l'Hôtel-Dieu, où les soumissions devront être déposées.

Chaque soumission devra contenir :

1^o Les nom, prénoms, profession et domicile du soumissionnaire;

2^o Une première offre ou mise à prix, et l'engagement de se soumettre à toutes les clauses portées au cahier des charges;

3^o La désignation et la contenance des immeubles affectés au cautionnement.

Chaque soumissionnaire remettra à la commission, le jour même de l'adjudication, pour être examinés, les titres de propriété desdits immeubles, et un certificat du conservateur des hypothèques, constatant qu'ils ne sont grevés d'aucune inscription.

Toutes soumissions non conforme à ce qui est prescrit ci-dessus, sera écartée par la commission exécutive.

Les enchères seront ouvertes sur l'offre la plus élevée.

Fait à Lyon, au secrétariat de l'Hôtel-Dieu, ce 25 mai 1852.

Signés : Bonnevaux, Vincent-St-Bonnet, Jurie et

André, administrateurs.

Piestre, secrétaire-général.

(9574 3) Remède découvert nouvellement, nommé Baume Colonial, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs, de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous.

(9572 3) Pharmacie de M. P.-A. Macors, rue St-Jean, n° 30.

Sirop de Salsepareille composé suivant la formule du codex, approuvé par la société royale de médecine de Paris et par une ordonnance spéciale du gouvernement.

Le prix de la grande bouteille est de cinq francs, avec un prospectus pour la manière d'en faire usage. (On fait des envois; écrire franco.)

(10181 2) M. Gaspard-Jean Albon, maître des postes aux chevaux, à Pourtemagne, canton de Valais, route du Simplon, a l'honneur de prévenir le public, que la Maison-Blanche, grand hôtel aux bains de Louèche, sera ouverte dès le 15 mai prochain, et qu'il s'efforcera de

satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il tiendra aussi une table bourgeoise dans la maison Roth, renommée par une ancienne bonne pension de la famille propriétaire de ladite maison, et il tâchera par la continuation des bonnes coutumes de cette maison, des logemens propres, d'une bonne pension, des soins particuliers et des prix modérés, comme dans les autres pensions bourgeoises, de satisfaire MM. les baigneurs et voyageurs. Les personnes qui ont l'intention de commander des appartemens, ou pour tous autres renseignemens, soit dans la Maison-Blanche, soit dans la maison Roth, sont priées d'adresser leurs lettres, jusqu'au 1^{er} juin, directement à Pourtemagne.

(10262 2) MALADIES CUTANÉES ET VÉNÉRIENNES.

Le sirop dépurato-laxatif et résolutif, résultat d'un composé uniquement végétal, guérit en très-peu de tems les dartres et les maladies secrètes. Ce puissant dépuratif remédie également à tous les accidens mercuriels. Il est évidemment prouvé qu'une pinte de ce sirop suffit pour une guérison radicale. Prix : 5 fr. A la pharmacie de Perenin, rue du Palais-Grillet, n° 25, à Lyon. (Affranchir les lettres.)

Bourse de Lyon.—1^{er} juin 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars.	97 75.
— fin courant.	97 75.
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 déc.	70 75 70 65 60 55 50.
— fin courant.	70 90 85 75.
RENTE piémontaise 5 p. 0/0 jous. du 31 déc.	

Bourse de Paris.—5^o mai 1852.

et Cou r.	plus haut.	plus bas.	dernier.
Cinq pour 100 au comptant.....	97 45	97 45	97 20
— fin courant.....	97 40	97 45	97 30
EMPRUNT 1851 au comptant.....	97 60	97 60	97 60
— fin courant.....	97 60	97 60	97 60
QUATRE pour 100 au comptant.....	70 40	70 40	70 15
Trois pour 100 au comptant.....	70 45	70 45	70 10
ACTIONS DE LA BANQUE.....	70 45	70 45	70 10
RENTE DE NAPLES au comptant.....	82 75	82 75	82 50
— fin courant.....	82 60	82 60	82 50
COSTES.....	82 60	82 60	82 50
ESPAGNE. Emprunt royal.....	79	79	79
— fin courant.....	79	79	79
— Rente perpétuelle.....	58 1/2	58 1/2	58 1/2
— fin courant.....	58 1/2	58 1/2	58 1/2
QUATRE CANAUX.....	102 5	102 5	102 5
CAISSE HYPOTHÉCAIRE.....	530	530	530
EMPRUNT D'HAÏTI.....	210	210	210
EMPRUNT ROMAIN.....	33 1/4	33 1/4	33 1/4
EMPRUNT BELGE.....	77 1/4	77 1/4	77 1/4

Cours des Marchandises.

316 disp. et fin du mois	»
courant	»
décembre.	»
Huiles colza disp. en mai	85
courant	86 50
juin	»
4 et 6 derniers mois	85
août	»
Lille.	77 50
Voiture.	4 50
3 p. 0/0, coulisse	»
Bordeaux.	»
Rouen.	»
COURS NOMINAL.	
Béziers, disp.	»
juin	»
juillet.	»
août et septembre	»
novembre et décembre	»

Anselme Petetin.